

La prise en charge :

La prise en charge s'effectue sur prescription médicale du médecin traitant pour une durée initiale d'un mois renouvelable. Ensuite, la prise en charge est à renouveler tous les six mois.

Avant toute admission, les besoins des personnes et l'aménagement de leur domicile sont évalués par l'infirmière coordonnatrice de notre service afin de permettre une prise en charge adaptée.

Puis, les aides-soignants et aides médico-psychologiques salariés d'AMADOM43 interviendront au domicile du bénéficiaire conformément au plan de soins établi par l'infirmière coordonnatrice.

Si des soins infirmiers sont nécessaires, le bénéficiaire est libre de choisir l'infirmier libéral qui interviendra à son domicile, sous condition que ce dernier accepte le conventionnement avec AMADOM43.

Mutualité française Haute-Loire SSAM

Organisme à but non lucratif, la Mutualité française Haute-Loire SSAM œuvre aux côtés de ses mutuelles affiliées pour permettre à leurs adhérents d'accéder à des soins médicaux et paramédicaux de qualité.

La Mutualité française Haute-Loire SSAM, à travers ses établissements de soins et de services mutualistes, favorise un accès aux soins au plus grand nombre, avec des prestations de qualité et un reste à charge maîtrisé.



“ Confort et maintien à domicile pour personnes âgées et personnes handicapées ”

AMADOM43

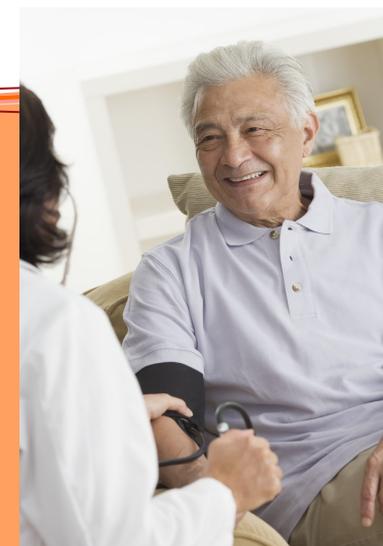
04 71 05 39 30

Accueil téléphonique
du lundi au vendredi
de 8h à 12h et de 13h45 à 16h15

idec@mutualite43.fr

Nos 3 antennes:

21 rue des Moulins 43000 LE PUY EN VELAY
Rue Basse 43420 PRADELLES
Place de la mairie 43320 LOUDES



04 71 05 39 30

